



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ophtalmologistes et orthoptistes

Question écrite n° 90408

Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation des orthoptistes. Ces derniers ont compétence pour déterminer et évaluer la correction optique. Ils sont également à même de prendre la tension oculaire sans contact, donc de proposer un dépistage préventif du glaucome. Ils souhaiteraient également faire le contrôle de renouvellement des lunettes auxquels ont déjà droit les opticiens ainsi que de prescrire des lunettes pour les patients en bonne santé. Il semblerait intéressant de renforcer les liens entre les ophtalmologistes et les orthoptistes afin d'améliorer la prise en charge des patients. Par ailleurs on constate dans certains départements, dont le département du Tarn, une attente relativement longue pour prendre un rendez-vous avec un ophtalmologiste (environ une année). Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les professions d'orthoptistes et d'opticiens-lunetiers constituent une base solide et active de la filière qu'il convient de mettre au profit des patients en maximisant leurs compétences tout en garantissant une prise en charge sécurisée des patients concernés. Ainsi, suite au rapport IGAS relatif à la filière visuelle, les travaux engagés et concertés avec les professionnels concernés, ont pu aboutir au vote des deux articles au sein de la loi de modernisation du système de santé. Ces dispositions ont pour objectif d'offrir aux patients un accès facilité à la filière visuelle en s'appuyant sur une complémentarité renforcée entre les trois professions de la filière à savoir les ophtalmologistes, les orthoptistes et les opticiens-lunetiers. Par ailleurs, le développement des compétences de ces professionnels s'effectue par l'intermédiaire de modifications réglementaires dans le champ qui les concerne. La création d'une quatrième profession, celle des optométristes, complexifierait l'organisation des acteurs de la filière visuelle, avec une lisibilité moindre pour les patients.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Valax](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90408

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7823

Réponse publiée au JO le : [9 août 2016](#), page 7242